



**Avec l'UNSA,  
J'agis  
pour moi !**

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES du 8 décembre 2022**

## **Comité Social d'Établissement**

Le **Comité Social d'Établissement** est l'instance consultative du personnel non médical qui doit obligatoirement donner son avis sur les sujets collectifs.

Il est également régulièrement tenu informé des effectifs et de la situation budgétaire de l'établissement.

**L'attribution des sièges pour l'UNSA Santé et Sociaux dépendra du nombre de suffrages exprimés au CSE.**

En votant **UNSA** j'ai l'assurance d'être accompagné et défendu par des représentants formés et efficaces.

- Au Conseil de Surveillance (Centres Hospitaliers et hôpitaux locaux) ou Conseil d'Administration (établissements sociaux et médico-sociaux) de votre établissement.
- À la FSSCT (Formation spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail de votre établissement).
- Au CGOS (Comité de Gestion des Oeuvres Sociales).
- À l'ANFH (Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier).
- Au CSFPH (Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière).

À l'UNSA Santé et Sociaux nous sommes des militants de terrain, objectifs et réalistes, à votre écoute pour proposer, négocier et obtenir.

Nous affirmons notre indépendance vis à vis des partis politiques afin de mieux nous concentrer sur notre rôle, notre engagement c'est :

**LA DÉFENSE DE L'ENSEMBLE DES AGENTS FONCTIONNAIRES  
ET CONTRACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE**

**Le 8 décembre 2022**

**Votez UNSA !**

**Le seul syndicat au Triple A  
AUTONOME • AUTHENTIQUE • APOLITIQUE**

<http://sante-sociaux.unsa.org>



**SANTÉ & SOCIAUX  
PUBLIC ET PRIVÉ**



**SANTÉ & SOCIAUX**  
PUBLIC ET PRIVÉ



**Le 8 décembre 2022**

**En votant UNSA,  
J'agis  
pour moi !**



*Flashez-moi!*

<http://sante-sociaux.unsa.org>